

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

RC 2026 LE 7^e FÊTE LE CINEMA

<u>Numéro de la consultation</u>	2600724
<u>Intitulé de la consultation</u>	Le 7 ^e fête le cinéma
<u>Procédure de passation</u>	Procédure adaptée
<u>Date & heure limites de remise des plis</u>	Mercredi 24 juin 2026 à 12h.

SOMMAIRE

Article 1	OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION	3
Article 2	DOSSIER DE CONSULTATION	3
2.1	Composition du dossier de consultation des entreprises	3
2.2	Conditions de retrait du dossier de consultation des entreprises.....	3
Article 3	ÉLÉMENTS EXIGÉS DU CANDIDAT	3
3.1	Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures	3
3.2	Éléments exigés au titre de l'offre	4
Article 4	CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE	4
Article 5	REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS	5
5.1	Modalités de présentation des plis	5
5.2	Mode de transmission	5
5.3	Date et heure limites de remise des plis	5
Article 6	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	5

Article 1 OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet : Direction artistique et logistique de l'événement Le 7^e fête le cinéma.

Ce festival se déroulera le jeudi 2 juillet 2026 sur la Place Vauban.

Les prestations constituent un marché global non alloti.

Article 2 DOSSIER DE CONSULTATION

2.1 Composition du dossier de consultation des entreprises

Chaque dossier de consultation comporte les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières valant Acte d'Engagement (CCAP-AE);
- l'annexe 1 décomposition du prix global & forfaitaire ;
- l'attestation sur l'honneur de non interdiction de soumissionner aux marchés publics.

2.2 Conditions de retrait du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation est uniquement consultable et téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation du pouvoir adjudicateur, accessible à l'adresse suivante :

<https://marches.maximilien.fr>

Pour cette consultation, seuls sont autorisés les retraits électroniques.

Article 3 ÉLÉMENTS EXIGÉS DU CANDIDAT

Tous les documents, pièces et attestations remis au titre de la candidature ou de l'offre par les candidats sont établis en langue française. À défaut, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Tous les documents signés devront l'être par une personne habilitée à engager le candidat, avec indication du nom et de la qualité du signataire.

3.1 Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures

A l'appui de leur candidature individuelle, les candidats doivent obligatoirement produire les éléments suivants :

- Attestation sur l'honneur de non interdiction de soumissionner aux marchés publics (document composant le DCE – cf. article 2, paragraphe 1 du présent RC)

- Documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (par exemple K bis de la société en cours de validité avec indication du signataire ; délégation de signature appropriée si le signataire n'est pas mentionné dans le K bis de la société ; statuts pour une association avec indication du signataire, liste non exhaustive).

Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats individuellement ou sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint et produire les éléments suivants :

- Habilitation du mandataire par chacun de ses cotraitants datée et signée ;
- Engagement écrit de chacun d'eux justifiant qu'il dispose de ses capacités pour l'exécution des prestations consenties.

3.2 Éléments exigés au titre de l'offre

L'offre du candidat comporte les pièces ou documents suivants :

- le Cahier des clauses administratives (CCAP) valant acte d'engagement (AE) ;
- l'annexe n°1 : la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- Le mémoire technique indiquant les films et les thèmes, la méthodologie retenue (mode opératoire notamment au niveau de la recherche des intervenants / partenaires (sourcing) et les modalités de valorisation du 7^{ème} arrondissement).
- un RIB ;
- **une attestation d'assurance relative à l'objet du présent marché.**

Doivent être datées et signées les pièces suivantes :

- Le CCAP valant acte d'engagement ;
- l'annexe n° 1 - décomposition du prix global et forfaitaire.

Présentation d'un sous-traitant au stade de l'offre :

Les candidats peuvent présenter leurs sous-traitants à la personne publique, soit à la remise de leur offre, soit en cours d'exécution du contrat. La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance) dûment rempli et signé par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant.

Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Article 4 CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères énoncés ci-après avec leur pondération :

- Le prix : 40% ;
- La qualité artistique (notamment la proposition des films) : 30% ;
- La qualité méthodologique (qualité du mode opératoire notamment au niveau de la recherche des intervenants / partenaires) : 15% ;
- Les modalités de valorisation de l'événement : 15%.

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats. La négociation pourra être engagée avec tous les candidats ayant déposé des offres appropriées et régulières. Dans l'hypothèse où le représentant du pouvoir adjudicateur décide de ne pas engager de négociations, seront admises à l'analyse les offres régulières, appropriées et acceptables financièrement.

Article 5 REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS

5.1 Modalités de présentation des plis

Les éléments exigés au titre de la candidature et de l'offre devront être dématérialisés.

5.2 Mode de transmission

L'ensemble de la procédure de passation est dématérialisée ; ainsi les candidats doivent déposer les dossiers sur le site : <https://marches.maximilien.fr>

5.3 Date et heure limites de remise des plis

La date et l'heure limites de remise des plis concernant les offres du présent contrat sont fixées au mercredi 24 juin à 12h.

Article 6 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées au représentant du pouvoir adjudicateur, sur le site : <https://marches.maximilien.fr>, au plus tard 24 heures avant la date limite de remise des offres.